

DECLARATION
(à établir en trois exemplaires)
CONTRIBUTION FONCIERE UNIQUE
EXERCICE :

1- Identification du contribuable (propriétaire : personne morale, personne physique, société civile immobilière, agence immobilière ou équivalent)	Cadre réservé à l'Administration
Numéro d'Identification Fiscale(NIF) :	Type de personne:
Nom (s) :	
Prénom (s) :	
Ville :	
Boîte postale :	Quartier :
Téléphone :	Adresse-mail :
Télécopie :	Site internet :
	Code résidence (affectation de l'impôt) :

2- Identification de la partie versante
Numéro d'Identification Fiscale(NIF) :
Type de personne:
Nom (s) :
Prénom (s) :
Ville :
Boîte postale :
Quartier:
Téléphone :
Adresse-mail:
Télécopie :
Site internet:
Code résidence (affectation de l'impôt) :

3- Nature du/des bien(s)		
Synthèse de la fiche immobilière :	Valeur (s) catégorielle(s)	
Nature du/des bien(s) :	Terrain(s) nu(s) (A)	Construction(s) (B)
Total Valeur :		
(V ¹) Valeur locative réelle :		
(V ²) Valeur locative estimative:		
(V ³) Valeur bilancielle :		
(1) Valeur Globale Brute(C)=(A)+(B)		

4- Détermination de l'impôt à payer	a- Résidence principale	b-Tous les autres cas	Code nature
(2) Taux d'abattement :			
- Valeur locative réelle/estimative →	5%	5%	
- Valeur bilancielle →	90%	90%	
(3) Détermination du montant de l'abattement	(3)=(1)*(2)	(3)=(2)*(2)	
(4) Valeur imposable :	(4)=(1)-(3)	(4)=(1)-(3)	
(5) Taux d'imposition :	3%	15%	
(6) Montant de l'impôt à payer :	(6)=(4)*(5)	(6)=(4)*(5)	

5- Règlement de l'impôt :			
Versement :			
Espèces :			
Chèque :(<100000000)		N° de Chèque :	
Mobile Banking :			
Bankue : Virement (<100000000)		Date :	
IBAN			
SWIFT			

N° de quittance	Fait à
Cachet de la Recette	Signature et cachet du contribuable

Rappel : Le dépôt de la déclaration doit obligatoirement s'accompagner du paiement de l'impôt dû.
Date limite de dépôt (article 296 Nouveau CGI) : le 30 mars de l'année d'imposition. Les éléments figurant sur la présente déclaration n'engagent pas l'Administration. Il est de la responsabilité du contribuable de les mettre à jour accompagnés des pièces justificatives.
Joindre la déclaration fiche immobilière TP03 à la déclaration TP04